



DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION
COMMUNE DE LA PLAINE DES PALMISTES

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL EN
DATE DU VINGT-HUIT JUILLET
DEUX MILLE VINGT ET UN

Affaire 30-280721

Modification de la tarification des salles pour la salle des
Goménolés

NOTA. /. Le Maire certifie que le compte rendu de cette
délibération a été affiché à la porte de la Mairie, que la
convocation avait été faite le 22 juillet 2021 et que le
nombre de membres en exercice étant de **29**, le nombre de
présent(s) est de : **22**

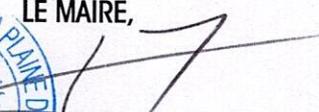
Absents : 03

Procurations : 04

Total des votes : 25

Secrétaire de séance : Victorien JUSTINE

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal a pu
valablement délibérer

LE MAIRE,

Johnny PAYET



L'an deux mille vingt et un le **vingt-huit juillet**
à **dix-sept heure** le Conseil Municipal de La
Plaine des Palmistes dûment convoqué par
Monsieur le Maire s'est assemblé au lieu habituel
de ses séances sous la Présidence de Monsieur
PAYET Johnny.

PRÉSENTS : Johnny PAYET Maire – Sabine IGOUFFE
1^{ère} adjointe – Jean Yves FAUSTIN 2^{ème} adjoint –
Mylène MAHALATCHIMY 3^{ème} adjointe – Joan
DORO 4^{ème} adjoint – Gina DALLEAU 5^{ème} adjointe
– Jean Claude DAMOUR 6^{ème} adjoint – Marie-
Hélie THIBURCE 7^{ème} adjointe – François
FRUTEAU DE LACLOS 8^{ème} adjoint – Sonia ALBUFFY
conseillère municipale – Frédéric AZOR conseiller
municipal – Micheline CLAIN conseillère
municipale – Sabrina HOARAU conseillère
municipale – Alain RIVIERE conseiller municipal –
Luçay CHEVALIER conseiller municipal – Mickaël
PAYET conseiller municipal – Elisabeth BAGNY
conseillère municipale – Victorien JUSTINE
conseiller municipal – Sophie ARZAL conseillère
municipale – Yannick BOYER conseiller municipal
– Jean-Luc SAINT-LAMBERT conseiller municipal
– Joëlle DELATRE conseillère municipale

ABSENT(S) : Daniel JEAN-BAPTISTE dit PARNY
conseiller municipal – Mélissa MOGALIA
conseillère municipale – Jean-Yves VACHER
conseiller municipal

PROCURATION(S) : Erick BOYER conseiller
municipal à Johnny PAYET – Sandra GRONDIN
conseillère municipale à Jean Claude DAMOUR –
Marie-Lourdes VÉLIA conseillère municipale à
François FRUTEAU de LACLOS – Sylvie LEGER
conseillère municipale à Sophie ARZAL

Affaire 30-280721

Modification de la tarification des salles pour la salle des Goménolés

Le Maire rappelle que les modalités de tarification de la salle des Fêtes des Goménolés sont prévues par la délibération du conseil municipal du 10 octobre 2008.

Ces tarifs sont aujourd'hui prévus comme suit :

- Pour les services de base (en EUROS)

TARIFS	RESIDENTS		NON-RESIDENTS	
	Désignation	Tarifs de location	Montant de la caution	Tarif de location
Association	100,00	400,00	400,00	800,00
Particulier	125,00	450,00	500,00	900,00
Collectivité/Institution	150,00	500,00	800,00	1000,00
Entreprises	200,00	600,00	800,00	1200,00

- Pour les services complémentaires (matériel de restauration comprenant mise et maintien en température des plats, chariots, vaisselle)
Résidents : 100 euros
Non-résidents : 100 euros

Malgré la différenciation tarifaire existante (cf. tableau ci-dessus), la tarification très faible de notre salle des fêtes, par rapport aux prix du marché, en fait un équipement très attractif et très demandé par les personnes ne résidant pas sur le territoire communal. Ainsi, celle-ci ne pourra pas être assez disponible pour les besoins des Palmiplainois, ceci alors que ce service public communal doit pouvoir profiter en priorité à nos habitants.

L'éloignement géographique par rapport aux autres salles disponibles dans le territoire Est et les difficultés de déplacement que peuvent rencontrer certains de nos citoyens peuvent ainsi contrarier l'organisation de leurs événements festifs ou familiaux.

Le cadre juridique applicable à la tarification des services publics le permettant, pour des raisons d'intérêt général, il est proposé d'augmenter la différenciation tarifaire pour les non-résidents en prévoyant les tarifs de location comme suit (cellules grisées ou mentions en gras) :

- Pour les services de base (en EUROS)

TARIFS	RESIDENTS		NON-RESIDENTS	
	Désignation	Tarifs de location	Montant de la caution	Tarif de location
Association	100,00	400,00	400,00	800,00
Particulier	125,00	450,00	1 500,00	2 000,00
Collectivité/Institution	150,00	500,00	800,00	1 000,00
Entreprises	200,00	600,00	1 500,00	2 000,00

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20210728-DCM30-2021-DE
Date de télétransmission : 09/08/2021
Date de réception préfecture : 09/08/2021

- Pour les services complémentaires (matériel de restauration comprenant mise et maintien en température des plats, chariots, vaisselle)
Résidents : 100 euros
Non-résidents : 300 euros

Appelé à en délibérer, le Conseil municipal, à l'**UNANIMITÉ** des membres présents et représentés,

VALIDE les termes du présent rapport,

VALIDE la modification des tarifs de location de la salle des Goménolés selon les propositions faites,

AUTORISE le Maire, ou en son absence l'élu délégué, à signer tous documents relatifs à cette affaire.

Fait et délibéré en mairie les jours, mois et an ci-dessus et ont signé les membres présents

Pour copie conforme,

Le Maire,



Johnny PAYET